

Image not found or type unknown



Divulgence données dossier médical

Par **neisseria_old**, le **19/04/2007** à **16:17**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce
Mon conjoint m'a subtilisé un compte rendu d'examen médical, l'a fourni à son avocate et celle-ci le produit dans un dossier d'appel dans l'espoir d'obtenir une pension alimentaire
J'aimerais savoir si cette procédure est légale, si elle peut donner lieu à une poursuite au pénal? et à quel titre?
Merci à vous

Par **Jurigaby**, le **20/04/2007** à **22:50**

Bonsoir.
Vous pouvez tout bonnement porter plainte pour vol de document sur le fondement de l'article 311-1 du code pénal.
Cdt.